

AVIS PUBLIC

Consultation écrite de 15 jours Projet de règlement no 437-59



Aux personnes intéressées, est, par la présente, donné avis :

Que lors d'une séance tenue le 16 novembre 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet du règlement numéro **437-59**, intitulé : **RÈGLEMENT NO 437-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PISCINES ET À LA ZONE C-405** (Parc Industriel).

Que conformément aux recommandations du décret 885-2021 du 20 décembre 2021 du Gouvernement du Québec, et aux dispositions de l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, ce projet de règlement fait l'objet d'une consultation écrite à compter de ce jour. Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à ce projet de règlement doit, dans les 15 jours suivant le présent avis, faire connaître par écrit ses commentaires à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro du projet de règlement.

Que le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org (La Ville/Vie démocratique/Règlementation/Projets de règlement).

Qu'un document explicatif du projet de règlement est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

Que le projet de règlement numéro **437-59** contient une ou des disposition(s) propre(s) à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 JANVIER 2022.

Catherine Fortier-Pesant,
Greffière
